

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 mai 2010

CP 10/05-32

L'an deux mil dix, le 31 mai à 17 H 30, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etaient excusés : MM. Empociello et Gonzalez .

**AVENIR ENTREPRISE
APPEL A PROJET MIDI-PYRENEES NUMERIQUE
RESORPTION DES ZONES BLANCHES ADSL**

| Communes d'implantation | Maîtrise d'ouvrage | Particularité |
|---|---|--|
| Beaupuy, Bourret, Comberouger, Savenes et Mas-Grenier | Communauté de Communes du Pays de Garonne et Gascogne | Les communes de Beaupuy et Bourret ne sont pas éligibles aux aides de la Région dans le cadre de l'appel à projets Midi-Pyrénées Numériques. |

Par délibération en date du 29 novembre 2004, l'Assemblée Départementale a approuvé la mise en place d'une politique en faveur du « haut débit », qui représente un atout majeur pour les entreprises mais aussi pour les particuliers.

L'objectif de cette politique est de fournir aux entreprises du très haut débit grâce au déploiement d'un réseau de fibre optique, et aux particuliers du haut débit en augmentant le taux d'accessibilité à l'ADSL.

Concernant les particuliers et le déploiement de l'ADSL, nous avons, dans un premier temps, signé une convention avec France Télécom. Celle-ci a permis d'aboutir, début 2006, à un taux de couverture à l'ADSL de 94 % de la population de notre département.

Afin d'apporter une réponse aux 6 % de population inéligible à l'ADSL, nous avons décidé, par délibération du 21 et 22 février 2008, d'intervenir en partenariat avec le Conseil Régional de Midi-Pyrénées pour desservir les communes dites en « zones blanches ADSL ».

Ce partenariat, intitulé « Appel à projet Midi-Pyrénées Numérique », permet au Département de financer la mise en place de réseaux à haut débit dans les zones blanches ADSL des communes de moins de 10 000 habitants. Nous avons d'ailleurs prolongé ce partenariat jusqu'au 30 juin 2010 lors de la DM2 de 2009.

Notre participation, complémentaire à celle de la Région, permet d'octroyer, aux communes ou intercommunalités porteuses de projets de réseau à haut débit, une subvention d'un montant de 20 % du total HT des travaux, plafonnée à 15 000 € par commune.

* * * * *

**Communauté de Communes du Pays de Garonne et Gascogne -
couverture de Beaupuy, Bourret, Comberouger, Savenes et Mas-Grenier
Opérateur choisi : E-Tera**

La Communauté de Communes du Pays de Garonne et Gascogne qui agit pour le compte de 9 communes a choisi de porter un projet destiné à desservir 5 de ses communes en haut débit. Ce projet s'inscrit dans la démarche de l'appel à projet « Midi-Pyrénées Numérique », lancé en partenariat entre le Département et la Région.

Le nombre d'habitants et les taux de couverture en ADSL de ces communes sont les suivants :

| Communes | Populations Légales 2007 | Taux de couverture en ADSL |
|-----------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Beaupuy | 272 | 95,00% |
| Bourret | 699 | 90,00% |
| Comberouger | 298 | 76,00% |
| Mas-Grenier | 1 055 | 84,00% |
| Savenes | 675 | 77,00% |

Après avoir cartographié ses zones blanches de l'ADSL, validé le besoin de la population en matière d'accès au haut débit, la Communauté de Communes du Pays de Garonne et Gascogne a consulté les opérateurs de télécommunication dans le cadre d'un marché de fournitures de services afin de s'équiper d'un réseau à haut débit en utilisant la technologie Wifi et Wimax. Cette technologie permet d'obtenir une qualité de service et des tarifs d'abonnements équivalents à ceux généralement pratiqués avec l'ADSL.

Dans le cadre de ce marché, la Communauté de Communes assure la maîtrise d'ouvrage des infrastructures passives (poteaux, supports d'antennes, coffrets d'alimentation électrique). L'opérateur retenu prend à sa charge la fourniture des équipements actifs (antennes).

Au terme de la procédure de marché, la Communauté de Communes du Pays de Garonne et Gascogne a retenu l'opérateur E-tera pour réaliser la desserte en haut débit du territoire et ainsi, desservir les foyers qui étaient demandeurs, soit près de 250 foyers.

► LA RECEVABILITE

Ce projet est éligible sur les 5 communes où il est mis en œuvre dans la mesure où :

- il concourt à la mise en place d'un réseau de télécommunications à haut débit dans les zones blanches de l'ADSL,
- le porteur de projet est une Communauté de Communes,
- les 5 communes comptent moins de 10 000 habitants chacune.

Il faut noter que les communes de Beaupuy et de Bourret ne sont pas éligibles à l'aide de la Région dans le cadre de l'appel à projet Midi-Pyrénées Numérique car elles sont couvertes à plus de 80 % et elles comportent moins de 40 lignes téléphoniques non desservies en ADSL.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le montant total des dépenses est de **87 060 € HT pour les 5 communes**, réparti comme suit :

| Détail des investissements | | Montant en € HT |
|--|-------------|--------------------------------|
| Infrastructures passives (fourniture et pose des poteaux et supports d'antennes - pose des antennes) | Beaupuy | 10 500,00 € |
| | Bourret | 13 200,00 € |
| | Comberouger | 16 710,00 € |
| | Mas-Grenier | 15 750,00 € |
| | Savenès | 30 900,00 € |
| Infrastructures actives (fourniture des antennes) | | Pris en charge par l'opérateur |
| TOTAL HT | | 87 060,00 € |

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Pour ce projet, comme indiqué précédemment, la Région a choisi de n'intervenir que sur les communes de Comberouger, Mas-Grenier et Savenès. Par ailleurs, la Région a décidé que, dans le cadre d'un marché de fourniture de services, elle se substituerait aux crédits européens FEDER. Elle interviendra donc à hauteur de 60%.

Le plan de financement est donc le suivant :

| | TOTAL en € HT |
|--|----------------------|
| Région (60 % pour les communes de Comberouger, Mas-Grenier et Savenès - soit 60% de 63 360 € HT) | 38 016,00 € |
| Conseil Général (20 % pour les 5 communes dans la limite de 15 000 € par commune) | 17 412,00 € |
| Autofinancement | 31 632,00 € |
| TOTAL HT | 87 060,00 € |

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental article 2041465 sous fonction 68.

| | |
|--|-----------------------|
| Autorisation de programme 2010 | 80 000,00 € HT |
| Engagement 2010 | 5 900,00 € HT |
| Engagement à la Commission Permanente de ce jour | 17 412,00 € HT |
| Disponible | 56 688,00 € HT |

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la Communauté de Communes du Pays de Garonne et Gascogne, une subvention d'un montant de 17 412,00 € , pour la mise en place de son réseau à haut débit ;
- Précise que cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental article 2041465 sous-fonction 68 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer avec la Région et le maître d'ouvrage concerné, une convention financière.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,